

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **mercredi 10 avril 2024 à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Gilles CARRÉ, Maire**.

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – BIGUEUR – JEANNIN – CHAUVENET – COLLIN et ZUCCO.**

Mesdames SIRUGUE – BOULÈRE – DEREY – HUDELOT – LAMIA et QUÉTIER.

Absents : **Messieurs KOHUT et FRANÇOIS.**

Procuration de : **Madame BELORGEY à Monsieur CARRÉ.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Bernard BIGUEUR.**

Les comptes-rendus des réunions des 15 et 29 février 2024 sont approuvés à l'unanimité des présents.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS.

Le Maire expose que le **référentiel M57** prévoit qu'avant le vote du budget, l'organe délibérant peut décider de déléguer à l'exécutif, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et des chapitres d'ordre.

Cette souplesse budgétaire permet d'ajuster les crédits entre différentes catégories de dépenses au sein d'une collectivité locale, sur décision du Maire, qui devra ensuite en informer l'assemblée délibérante au cours de la plus proche réunion du Conseil Municipal.

Les conseillers, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorisent le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et opérations d'ordre, **dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles** de chaque section, sur le budget primitif 2024.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023.

Le Maire n'ayant pas pris part au vote du Compte Financier Unique 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Dépenses de fonctionnement 2023** : 775 913,61 €.
- **Recettes de fonctionnement 2023** : 949 665,93 €.
- **Excédent de fonctionnement 2023** : 173 752,32 €.
- **Excédent de fonctionnement reporté** : 1 129 298,44 €.

Solde global de fonctionnement : + 1 303 050,76 €.

- Dépenses d'investissement 2023 :	169 874,82 €.
- Recettes d'investissement 2023 :	171 525,84 €.
- Excédent d'investissement 2023 :	1 651,02 €.
- Excédent d'investissement reporté :	42 964,61 €.
<u>Solde global d'investissement :</u>	44 615,63 €.
- RAR en dépenses d'investissement :	150 097,00 €.
- RAR en recettes d'investissement :	NÉANT.

Le solde global de la section d'investissement constaté nécessite l'affectation de la somme de 105 481,37 € à l'article 1068 du budget primitif 2024 ; le solde disponible, soit **1 197 569,39 €**, est reporté à l'article 002 de la section de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

- Fonctionnement

Les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement permettent de dégager un **excédent brut de 435 305 €**, destiné à financer une partie des investissements prévus.

- Investissement

Les recettes réelles d'investissement prévisibles, essentiellement constituées du report de l'excédent global constaté, des subventions déjà accordées, du montant de la taxe d'aménagement et du reversement de la TVA sont évaluées à **490 266,00 €**.

Les investissements déjà engagés ou restant à réaliser, se répartissent comme suit :

Etudes pour la réfection du haut de la rue Pasteur	8 000 €
Achat de terrains	45 000 €
Aménagement du terrain de sports	261 729 €
Enfouissement des réseaux du secteur Verchères	140 000 €
Réfection des voiries du secteur des Verchères	315 000 €
Travaux rues Pasteur et Raymond Poincaré	280 000 €
Fresque terrain multisports	5 000 €
Achat de panneaux de signalisation	5 000 €
Achat d'un écran tactile numérique	4 245 €
Achat de divers matériels et mobiliers	9 650 €

Après inscription des reports et mise en équilibre de la section d'investissement, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif 2024, qui présente les caractéristiques suivantes :

-	Dépenses de fonctionnement : 1 814 531 €
-	Recettes de fonctionnement : 2 249 836 €
-	Dépenses d'investissement : 1 305 455 €
-	Recettes d'investissement : 1 305 455 €.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024.

Compte-tenu du fait que les associations participent activement à la vie de la commune et à son animation, par la diversité des activités proposées aux habitants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2024** :

Anciens Combattants	350,00 €
Anciens Combattants (Libération expo du 10 septembre)	800,00 €
Club de l'Âge d'Or	700,00 €
Association Paroissiale de Couchey	650,00 €
Animations et Initiatives à Couchey	500,00 €
Les P'tits Loups	350,00 €
14 juillet (buvette – Les P'tits Loups)	110,00 €
Les Compagnons de la Saint-Hubert	500,00 €
Comité Saint-Vincent	400,00 €
Entre Loups	450,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire	1 104,00 €
Coopérative scolaire école maternelle	950,00 €
Les Amis des Bêtes	600,00 €
Harmonie de Marsannay-la-Côte	800,00 €
Association les Amis de Musique au Chambertin	200,00 €
Handball Club Couchey/Fixin	200,00 €
Comité de parrainage de la Résistance et de la Déportation	100,00 €
Association Drep'Avenir	250,00 €
Communes sinistrées	1 000,00 €
TOTAL	10 014,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024.

Le Maire expose que, compte tenu des orientations et décisions budgétaires prises pour l'année 2024, une augmentation **des taux d'imposition** votés en 2023 n'est pas nécessaire, le produit fiscal attendu pour 2024 étant de **351 943 €**.

À l'unanimité, le Conseil Municipal **décide de maintenir les taux d'imposition 2023 en 2024**, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30 %**.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **16,80 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **4,30 %**.

QUESTIONS DIVERSES.

- Terrain multisports : les travaux d'aménagement du terrain multisports intergénérationnel étant désormais achevés, et l'espace prochainement ouvert au public, **une inauguration aura lieu le samedi 22 juin 2024**, en présence des financeurs et entreprises.
- Élections européennes : le Maire rappelle qu'en vue des **élections européennes du 09 juin 2024**, les bureaux de vote seront ouverts de **8h à 18h**.

Séance levée à 20 heures 20.